

La rumeur évoquait la concrétisation de ce projet fin décembre, le temps de faire sauter le verrou législatif et d'emplir la hotte du Père Noël.

En tout cas, en épargnant les sacro-saintes taxes, cette arme ne devait pas coûter un sou puisque ce sont les enseignes qui devaient en assumer la charge, arme d'ailleurs interdite par le Code du Commerce (loi du 2 juillet 1963 art 442-5 ) Comme quoi, quand on veut... Mais attention, cette vente à perte serait une autorisation, pas une obligation. Et c'est là toute la difficulté, car les patrons d'enseignes, d'une seule et forte voix, ont exprimé aussitôt leur refus.

La proposition de vente à perte a fait « pschitt ! »

En tout cas, ce procédé aurait permis d'oublier la baisse des taxes préconisée ici et là ; un cadeau gouvernemental comme celui dont nous avons bénéficié il y a quelques mois coûterait encore plusieurs milliards, un cadeau que Bercy ne peut plus se permettre ; rappelons que l'an dernier le gouvernement avait installé un système de remise automatique à la pompe en avril 2022, supprimée définitivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Alors, on remettra le chèque-carburant sur le tapis.

Mais la baisse attendue du fait de cette « vente à perte » aurait-elle été à la hauteur de nos espoirs ?

Quand aujourd'hui ont lieu des opérations « à prix coûtant », nous nous empressons de gagner quelques centimes au litre, c'est toujours ça ! Mais avouons-le, le gain reste marginal.

Ainsi, lorsqu'en 1973 eut lieu le premier choc pétrolier causé par une décision de l'OPEP (Organisation des Pays Producteurs de Pétrole) de restreindre sa production, ce fut une panique sans nom pour un baril passant rapidement de 2,60 à 11,60 dollars ; une misère comparée avec son cours actuel proche des 100 dollars ! Et le conflit en Ukraine n'est pas fait pour arranger la situation.

Finalement, les enseignes ont décidé de s'en tenir à des ventes à prix coûtant. En espérant qu'elles ne répercuteront pas ce manque à gagner par une hausse en magasin. Un îlot de perte dans un océan de profit. Honni soit qui mal y pense.

Alors ne rêvons pas, vendu à perte ou à prix coûtant, le carburant restera toujours définitivement cher, très cher, malgré la distribution ciblée et annuelle d'un chèque de 100 euros.

Et utiliser notre chère « bagnole » sera de plus en plus un luxe.

Quant aux compagnies pétrolières, les pauvres ! Elles annoncent déjà qu'elles ne gagnent que 2 à 3 centimes par litre ; du coup, vendre à perte ne devrait pas trop les inquiéter au vu des bénéfices engrangés jusqu'ici. Plaignons-les ! On en viendrait presque à leur pardonner l'impact catastrophique de leurs activités sur le réchauffement climatique !

Frédéric SIUDA  
Administrateur à l'UFC-Que Choisir de la Vienne